

Florent GIRARD

Le Président

Angers, le 18 juillet 2017

Monsieur Jean-Jacques GIRARD
Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ANJOU LOIR ET SARTHE
103 rue Darwin
49125 TIERCÉ

DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Dossier suivi par : Annabelle MICHEL
Tél : 02 41 20 49 19
Email : annabelle.michel@maineetloire.cci.fr

Nos réf. : DRIAT-17.072/PR/AM
Objet : Durtal/Les Rairies - Déclaration de projet pour la carrière de Maupas



Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis pour avis un dossier de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité des PLU des communes de Durtal et des Rairies. La procédure engagée vise à permettre à la SAS Camille JUGÉ d'étendre ses secteurs d'extraction de graves et sables, et de mettre en place un centre de stockage et de recyclage des matériaux de déconstruction sur d'anciennes parcelles d'une carrière à Maupas.

Sur le volet « carrière », ce projet :

- garantit durablement l'accès aux ressources minérales indispensables au développement et à l'aménagement des territoires. Rappelons que les besoins en granulats et sable devraient rester soutenus, compte tenu de la croissance démographique, de l'évolution des modes de vie, des nouvelles exigences environnementales dans la construction et l'entretien des infrastructures existantes. Les objectifs affichés en la matière dans les Schémas de Cohérence Territoriale en Maine-et-Loire en témoignent.
- permet de maintenir un tissu local de carrière de proximité en Maine-et-Loire.

.../...

Sur le volet « déchets », l'ouverture d'un nouveau centre :

- permet effectivement de tendre vers le « 100% recyclé » en favorisant le maillage du territoire en plate-forme de recyclage,
- incite à l'utilisation des granulats recyclés,
- ouvre la possibilité d'y accueillir des matériaux amiantés issus des travaux de déconstruction et permet de pérenniser la prise en charge de ces déchets dangereux au sein de notre département qui compte de nombreuses friches industrielles à réhabiliter ou à faire muter vers de nouvelles vocations,
- accroît les opportunités de travailler avec les carriers de votre territoire qui s'est engagé dans une démarche « zéro déchet, zéro gaspillage ».

En conclusion, l'ensemble des éléments étudiés démontre l'intérêt général de la démarche et justifie la modification des documents d'urbanisme. La CCI de Maine-et-Loire émet donc un avis favorable au projet présenté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Eric GRELIER